

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230098

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Stéphane FRADIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 27, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/09/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (1), Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (4), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (5), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSES :	Joël KERDRAON	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°19 « Classe de découverte – participation communale »

(2) Arrivée au dossier n°2 « Rapport sur la délégation de service public du crématorium – OGF – Année 2022 »

(3) Départ au dossier n°15 « Attribution de bourse d'excellence sportive – Année 2022 »

(4) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

(5) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1617-5 et R. 1617-24 ;

VU la loi de finances rectificative n° 2010-1958 du 29 décembre 2010 ;

VU l'instruction codificatrice n° 11-022-MO relative au recouvrement de recettes publiques des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2011 ;

VU l'instruction budgétaire M14 arrêtée le 8 décembre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public relatif au budget communal, transmis courant septembre ;

CONSIDÉRANT la proposition de ce dernier d'admettre en non-valeur certains produits au profit de la Ville qui n'ont pu être recouverts soit en raison de poursuites infructueuses, soit en raison d'effacement de dette, tel que porté dans le tableau ci-dessous ;

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable et que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement au regard de la situation actuelle des débiteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les montants suivants conformément au tableau porté en annexe de la présente :
 - 7 124,18 € au titre des créances admises en non-valeur,
 - 830,41 € au titre des créances éteintes.
- **D'IMPUTER** ces dépenses au budget principal de la Ville en cours, chapitre 65 « Autres charges de Gestion Courante », article 6541 pour les « créances admises en non-valeur » et article 6542 pour les « créances éteintes ».

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 OCT. 2023
et de l'affichage en date du - 2 OCT. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Stéphane FRADIN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD